

Choisir son avocat de divorce

5 critères pour ne pas se tromper

Cap Clarté · Suisse romande

SELON VOTRE SITUATION

Divorce à l'amiable

Formalise et vérifie l'accord —
profil différent du contentieux.

Médiation

Conseil de fond, en soutien —
pas en représentation frontale.

Procédure contentieuse

Désaccords, patrimoine, garde —
expérience judiciaire nécessaire.

Situation internationale

Nationalités, biens à l'étranger —
une spécialité à part entière.

5 CRITÈRES DE SÉLECTION

1

Spécialisation en droit de la famille

— un minimum, pas un luxe. Vérifiez les dossiers traités régulièrement.

2

Le feeling — des critères concrets

Compris-e ? Écouté-e ? Approche adaptée à votre situation ?

3

La communication

Délais de réponse, disponibilité, clarté des explications.

4

Les honoraires

À clarifier dès le premier rendez-vous — méthode et estimation.

5

Les recommandations

Un point de départ, jamais un critère suffisant à lui seul.

HONORAIRES INDICATIFS EN SUISSE ROMANDE

250 – 600.- CHF / heure

Questions à poser au 1er rendez-vous

- Comment préférez-vous communiquer entre les séances ?
- Dans quel délai répondez-vous aux emails ou messages ?
- Méthode de facturation et estimation du coût total ?
- Qui me contacte si vous êtes indisponible ?

Le saviez-vous ?

En Suisse, un-e avocat-e ne peut pas représenter les deux parties dans un même dossier.
Pour une procédure commune, un-e avocat-e peut rédiger l'accord sans représenter personne.